



Alimentation en Eau Potable.

Nous avons souhaité, par cet article, donner une explication de la tarification de l'eau.

Vos coordinateurs de « eau bien commun ouche et montagne » ont pu appréhender les différentes dimensions de la gestion de l'alimentation en eau potable.

Il s'avère que la part principale du coût de l'eau est due au réseau.

Pour rappel, lorsque l'eau est gérée en régie, un euro dépensé par l'utilisateur, c'est un euro consacré pour l'eau et uniquement pour l'eau. (entretien du réseau, renouvellement...)

Cette notion, centrale de la démarche de notre association va se révéler précieuse dans les années à venir car nous n'aurions pas pu, en plus des dépenses nécessaires au fonctionnement du réseau et à sa remise en état, continuer à payer des dividendes à une multinationale, somme toute assez peu utile aux usagers et aux territoires.

Pour bien capter l'eau il faut commencer par avoir du réseau...

En premier lieu, pour la plupart des territoires considérés, une très large part du prix de l'eau s'explique par les coûts liés à la mise en place, l'entretien et le renouvellement du réseau.

Celui-ci est composé de plusieurs kilomètres de canalisations constituées de matériaux coûteux, et dont la mise en place nécessite des travaux de sondage, de forages, de terrassements. Ce réseau étant la plupart du temps invisible, il est parfois difficile pour les usagers de se figurer l'ampleur

des infrastructures à prendre en compte.

Où en sommes nous avec le réseau d'eau potable sur notre territoire ?

Avant la régie...

Une bonne gestion du réseau aurait voulu que les élus qui ont précédé la régie renouvellent le réseau régulièrement et donc augmentent le prix de l'eau régulièrement, il n'en fût rien, notre territoire a souffert d'une certaine négligence de la part des élus.

Cela a été acté et partagé dans les différentes commissions et conseils d'exploitation.

Ceci étant, la délégation de service public opérée par SUEZ n'a pas aidé à corriger la mauvaise trajectoire.

Dans les faits, le prix exagérément bas payé pendant des années sur une partie de la communauté de commune (ex CCVO) n'a pas permis le renouvellement et l'entretien du réseau ; d'autant plus qu'une partie de ce prix était reversée à des actionnaires dont la vision à court terme ne permettait pas la gestion patrimoniale du réseau.

Le délégataire a tout juste alerté les élus sur l'état du réseau, on en trouve parfois quelques faibles traces dans les rapports annuels (RADEAU) . Rapports dont il est toujours difficile de contester les insuffisances plusieurs années après...

Conséquemment, nous avons hérité d'un réseau vétuste, fuyard, et qui nous fait perdre une ressource précieuse : l'eau potable. Car oui, la majeure partie de l'eau que nous perdons est déjà traitée.

Ces prix bas qui nous coûtent cher ...

Nous savons qu'il va falloir augmenter le prix de l'eau de manière subite et importante pour -entre autre- prendre en compte le renouvellement nécessaire du réseau et ne pas condamner notre territoire à des pénuries

inconcevables en 2023.

Si nous avons laissé faire, le niveau des fuites auraient probablement atteint un point de non retour.

La durée de vie d'une canalisation est de 60 à 80 ans et une large partie de notre réseau arrive peu à peu à un âge qui implique des fuites de plus en plus nombreuses.

Source : kit citoyen sur l'eau / guide de l'association des maires de France.

Peu connus mais importants :

les volumes prélevables.

Qu'est ce que c'est ?

Bien que méconnue du grand public, la notion de volumes prélevables représente des enjeux de développement de nos territoires et de résilience face aux changements climatiques.

Notre territoire se trouve en ZRE : Zone de Répartition des Eaux, ce qui implique que l'eau que nous prélevons dans nos ressources est comptabilisée et surtout limitée par des dispositions réglementaires !

Nous rappelons au passage qu'il existe 3 usages de l'eau : agricole, industriel et le dernier qui nous concerne, l'usage domestique. Sur notre territoire ouche et montagne, les autorisations de prélèvement pour l'eau potable s'élèvent à 703 000 mètre cubes annuel.

Ce volume est comptabilisé à l'aide de compteurs de prélèvement.

Comme nous l'avons vu plus haut, la régie a eu, dès son entrée en matière, fort à faire avec le réseau.

Lorsque l'eau a été reprise en régie, le rendement de réseau était inférieur à 50 %.

Source présentation en commission eau gemapi et en conseil d'exploitation.

Pour bien comprendre, il faut s'imaginer qu'on devait pomper et traiter cent litres d'eau dans la ressource pour acheminer cinquante litres à notre robinet !

Autant d'énergie, de produits de traitements, et de ressources gâchés. Le rendement de réseau minimum légal est à 67 % mais il est recommandé de s'approcher des 72 %.

Les premiers effets de ce mauvais rendement de réseau ne se sont pas faits attendre, cependant, ils n'ont pas été d'ordre environnemental comme on aurait pu le craindre, mais administratifs.

En effet, la préfecture a mis en demeure la Communauté de Communes de mettre en place des mesures et a empêché toute nouvelle construction sur le territoire de la CCOM du fait du manque d'eau disponible pour accueillir de nouvelles habitations ou de nouveaux services. (Maison médicale).

Actions de La Régie.

Nous ne saurions écrire ces lignes sans rendre hommage aux salariés de la régie qui fournissent des efforts appréciables et malheureusement pas toujours bien reconnus.

C'est grâce à leur travail que nous buvons de l'eau, ne l'oublions pas.

La reprise de l'eau et de l'assainissement en régie a mobilisé le temps et l'énergie d'élus courageux, de citoyens conscients et de salariés dévoués et il ne fait aucun doute que les usagers devront aussi faire preuve de lucidité dans les années à venir.

Cette réappropriation douloureuse mais nécessaire, va permettre de faire revivre nos territoires, espérons le.

Sur le plan de la gestion, la réserve financière qui avaient été constituée,

bien que très insuffisante, a servi à mettre en place une série de priorités allant de la sécurisation des captages au renouvellement de canalisations, en passant par l'acquisition d'équipement, la mise en place de compteurs de sectorisations, la recherches de fuites...

Depuis que notre territoire est en régie, nos élus, mais aussi une partie grandissante des citoyens, ont pu prendre la mesure du problème et acter le renouvellement du réseau couplé à des campagnes actives de recherches de fuites.

Fuites qu'il est plus facile de localiser et de surveiller avec les compteurs de sectorisation.

La somme consacrée aux recherches de fuites pour 2022 a été de 54688 EUROS. SOURCE : Budget aep 2023 présenté en conseil d'exploitation.

Après l'année 2022 durant laquelle 630 000 euros ont servi à renouveler 1570 m de canalisations à Grosbois, Velars et Sombernon; plus d'un tiers de l'investissement, à savoir 780000 euros est prévu en 2023 pour renouveler 1640 mètres de canalisations sur les communes de Fleurey-sur-ouche et Malain. (source budget aep 2023 présenté en conseil d'exploitation)

Vos élus ont privilégiés les canalisations les plus fuyardes et les plus vétustes. Cela a pour effet à court terme, de baisser la tension sur les volumes prélevés. Cependant lorsqu'on répare une fuite sur une canalisation vétuste, il y a souvent une autre fuite qui ré-apparait plus loin sur cette même canalisation car la pression regagnée est reportée sur un autre point d'usure de la canalisation, il faut donc localiser la nouvelle fuite et réparer à nouveau.

C'est un combat quasi quotidien pour tenter de conserver dans les tuyaux l'eau, déjà traitée et l'acheminer jusqu'à nos robinets.

Une fuite de quelques mètres cubes heures peut mettre à mal un bilan de rendement et nous faire outrepasser les volumes prélevables autorisés.

Actuellement, rien n'est encore gagné mais le rendement s'améliore et nous nous sommes rapprochés de la limite raisonnable de prélèvement dans le sens où nous ne dépassons presque plus le seuil autorisé.

Autre point coûteux, les appareils du réseaux qu'il faut entretenir et renouveler, par exemple les pompes qui nous permettent d'envoyer de l'eau dans le réseau à une pression suffisante.

Des travaux coûteux mais nécessaires.

Quelques chiffres sont les bienvenus pour illustrer l'ampleur des enjeux.

Un mètre linéaire de canalisation à renouveler, c'est en moyenne 350 euros sans tenir compte des augmentations significatives du prix de l'énergie, (donc 350 000 euros pour un kilomètre). Ce coût varie sensiblement en fonction du terrain où se situe la canalisation à renouveler; en milieu urbain, refaire une chaussée peut faire augmenter la note.

Nous, usagers de l'eau de la CCOM, détenons 201 Kilomètres linéaires de canalisations dans la Communauté de Commune Ouche et Montagne. L'objectif en cohérence avec le schéma directeur achevé le 22 mars 2023 et présenté aux élus, schéma qui a été validé en plénière du Conseil Communautaire, est un renouvellement de 3,4 km de réseau par an pour atteindre un âge de canalisation moyen correcte au fil des ans.

Pendant plusieurs années il y a eu des programmes de renouvellement de réseau financés par les Agences de l'eau, malheureusement, nous n'étions alors pas en régie et ne pouvions sensibiliser les élus pour en bénéficier.

De surcroît, l'explosion des coûts de l'électricité (+ 378000 euros

budgetés pour 2023) ne va pas arranger le dossier, l'augmentation des tarifs de l'eau qui avait été actée précédemment, couvre à peine les frais d'électricité de la régie car, pour acheminer de l'eau, il faut du courant électrique (par exemple pour les pompes dont nous avons parlé plus haut).

Comme si cela n'était pas assez difficile de reprendre le dossier, se greffent des travaux imprévus mais incontournables, le pont route de Ste Marie sur Ouche, sur lequel passe une canalisation (une des rares qui soit visible) va être refait, et cela va engendrer des frais à notre charge : 50 000 euros budgetés pour 2023.

Dans la mesure où la loi impose de faire supporter toutes les dépenses liées à l'eau nous allons devoir accepter des augmentations du prix du mètre cube.

Néanmoins et sans occulter le contexte social des factures d'eau, il serait dangereux d'appréhender l'eau uniquement à travers le prisme de son prix.

Seule une gestion citoyenne, pourra répondre aux enjeux climatiques et de santé publique car si l'on parle du prix de l'eau potable, il faudra aussi évoquer celui de sa qualité, aspect que nous ne négligerons pas mais que nous traiterons dans une autre lettre.

En conclusion nous renouvelons notre confiance et notre soutien à tout.es celles et ceux, qui œuvrent pour la régie publique de l'eau, notre bien commun qui est tout sauf une marchandise.